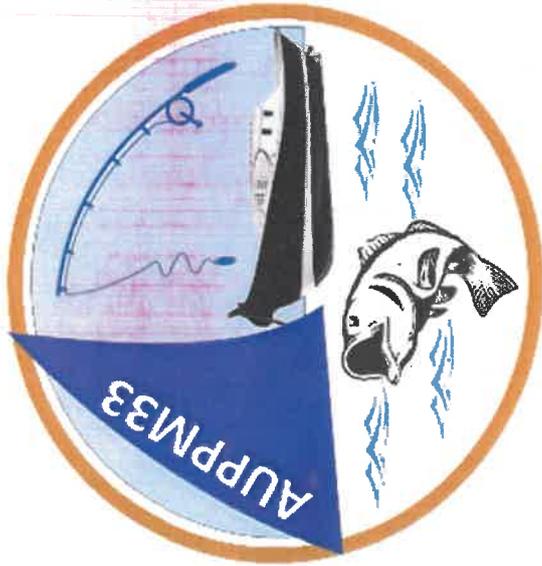


**Mail reçu le 05/10/2022 à 20h33**

**VOIR PAGE SUIVANTE**



Bonjour Monsieur Philippe Caland, Commissaire Enquêteur

Veillez trouver ci-dessous mes contributions et à publier au dossier de l'enquête publique faite conformément au code de l'environnement, sur le maintien du ré-ensablement des plages du Pyla sur mer, et d'Arcachon sur les 10 ans à venir, sur le site classé en zone NATURA2000, dans le périmètre et enjeux du PNMB, travaux sollicités par le SIBA, ayant déposé un dossier important explicatif (784 pages, avec de nombreuses redondances dues aux différentes réglementations), et par les réglementations sur la protection de l'érosion côtière (la loi climat et résilience du 22 août 2021).

Ce projet de travaux prévoit de réinjecter, en dix ans, un volume de 550 000 m<sup>3</sup> de sable extrait majoritairement en mer au coût estimé, au vu des précédentes opérations de ce type engagées depuis 2011, est de 2,5 millions d'euros HT jusqu'en 2032.

- Une recherche d'aides aux **financements** seraient à rechercher auprès de la Nouvelle Aquitaine, et d'autres fonds, dont Européens.

Sans le ré-ensablement régulier, les plages soumises aux effets des marées, des courants et des vents et des intempéries disparaîtraient, la houle attaquerait les perrés et les habitations seraient dangereuses et menacées, sans compter le sable qui se dépose au milieu du Bassin, menaçant son fonctionnement lors des marées.

Ces opérations de ré-ensablement qui ont depuis 20 ans donné toute satisfaction sans créer d'impact préjudiciable à la faune et la flore du bassin, comme le prouvent toutes les études sérieuses, réalisées par des laboratoires très compétents et indépendants (laboratoire EPOC de la station Biologie Marine d'Arcachon) (niveau de pollutions des sables <N2).

Le conseil de gestion du PNM BA Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (organisme dépendant de l'OFB) a donné le 27 juin dernier un avis conforme assorti de réserves, de prescriptions et de recommandations : cartographie des **zones de zostères** proches, et de constituer un **Comité de Suivi**, de réaliser une analyse des qualités des rejets en milieu marin, et de d'avoir des échanges avec le CDPMEM33 Comité des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Gironde pour les périodes prévues (pêches aux seiches, et sur la ressource des coques et palourdes).

Au sujet de ce **Comité de Suivi**, il y aura nécessité de convier officiellement les associations locales de ces plages de Pyla sur Mer, du Moulleau, des Abatilles, et de l'Aiguillon.

**Plage de l'Aiguillon** : cette plage est très appréciée des résidents du quartier, et sa petite conche ne doit pas être supprimée : il ne faut pas réduire cette plage, le sable doit être prélevé ailleurs, dans le chenal de la Canelette, proche, afin de recharger la partie près du port d'Arcachon/ station d'avitaillement des bateaux professionnels.

D'ailleurs en ce moment, la drague du SIBA drague le chenal d'accès vers le port de Travail du port d'Arcachon dans la Canelette, et met le sable sur la plage près du CVA cercle de voile d'Arcachon.

-Ré-ensabler la plage au droit du Boulevard Pierre Loti à **l'Aiguillon** (limite Arcachon/La Teste de Buch)

Il existe un shorre au pied des cabanes à la pointe de l'Aiguillon, à l'intérieur de la plage, mais la **partie vaseuse est très dangereuse pour les enfants** : il serait souhaitable soit de re-ensabler, soit de draguer cette vase fluente.

Je fréquente régulièrement ces plages depuis plus de 50 ans, notamment celle de l'Aiguillon où je bénéficie de l'utilisation d'une cabane ces 10 dernières années et l'accès au bateau.

Veut-on exclure la baignade et les loisirs de ces **plages, accessibles sans danger aux familles** avec de jeunes enfants, contrairement à certaines plages océanes, si le ré-ensablement ne se faisait pas. Les plages engraisées permettent aussi **aux plaisanciers de pouvoir « beacher »** lorsque cela est autorisé hors des plages limitées aux seules baignades, afin de pouvoir embarquer ou déposer les passagers.

L'existence de plages permet l'accès pour tous. Les plages sont un espace public, qu'il faut entretenir. Elles sont un **élément essentiel de l'attractivité de nos villes balnéaires**. Elles sont un lieu de découvertes, d'activités, et de vie sociale dont on ne peut se passer.

**Legallais** à Arcachon, et de la plage : celui-ci est indispensable au maintien de la promenade du front de mer et de l'extrémité Ouest de la Grande Plage d'Arcachon (protection des perrés).

- Nécessiter de draguer le sable au pied de **la jetée du Moulleau** afin de permettre aux navettes de l'UBA (transports de passagers) d'accoster. Ce sable étant remis sur la plage.

Pour ce qui est de la plage devant les Arbousiers (bar le Bikini), il y a un fort courant qui crée un chenal près du bord de la plage rendant difficile d'avoir une grande plage ensablée sur ce tronçon, entre la jetée du Moulleau et avant la grande plage allant à Pereire.

- Plage Daniel Meller / CVPM : le ré-ensablement permet de protéger la digue, et nécessaire d'avoir une plage pour l'activité du club de voile.

- Le dossier de l'**ADDPM**, déposé ici, explique les raisons de la nécessité de ces travaux à maintenir, et je suis en accord avec leur avis donné.

- J'ajouterai qu'il serait également vivement souhaitable de renforcer et de **créer de nouveaux épis** à Pyla sur Mer, comme cela se faisait dans les années 50/60, afin de mieux retenir les re-ensemblés effectués.

- L'association syndicale autorisée (Asa) des Riverains de Pyla-sur-Mer (regroupant les habitations ayant des perrés) participe financièrement aux travaux de re-ensablement et entretien des perrés au sud, du club de voile du CVPM à la Corniche : dossier déjà accordé (non prévu dans ce dossier).

- Ré-ensabler et protéger la **partie au sud du musoir de La Corniche**, car cette partie de la Dune du Pilat s'érode (menaçant à long terme les constructions situées au-dessus). L'érosion creuse le pied de la dune. Il faut renforcer le musoir et peut-être même l'allonger.

- Une **recherche d'aides aux financements** seraient à rechercher auprès de la Nouvelle Aquitaine, et d'autres fonds, Européens.

- Il n'a été constaté aucun désagrément ou incident ou accident depuis 2003 lors de ces travaux.

Arcachon, le 04 octobre 2022

Claude Mulcey

Né ici, et y résidant depuis plus de 70 ans, participe depuis 1996 aux différentes réunions techniques sur le Bassin, et sur la préservation des eaux, et des dragages organisées par les services du SIBA, et aux autres réunions d'IFREMER, et la Biologie Marine, ainsi qu'à l'élaboration du SDTVP (schéma de traitement des vases portuaires du Bassin d'Arcachon).